

Crise au sommet

Le torchon brûle depuis quelque temps entre les actionnaires de la mauritano-chinoise de pêche (MCP). La décision du président du conseil d'administration de limoger le directeur chinois de l'entreprise a été rejetée par le partenaire étranger et par certains actionnaires mauritaniens. Ces derniers estiment que le président a outrepassé ses compétences et que sa décision est nulle et non avenue.

Les différents acteurs de la crise doivent se retrouver le 23 mai à Nouakchott pour faire le point. Toutes les options, y compris l'éclatement de la société, demeurent envisageables.

Retour sur une affaire qui tient en haleine tout le milieu de la pêche.

La crise au sein de la MCP a éclaté le 17 avril dernier, lorsque le président du conseil d'administration de l'entreprise, Hassena Ould Ahmed Lebeïd, a pris la décision unilatérale, par lettre datée du même jour, de relever de ses fonctions le co-directeur chinois, Hu Shibaó, pour "malversations et indiscipline caractérisées", et de lui interdire l'accès des installations de la société et la signature de ses comptes.

Le lendemain, le 18 avril, Ould Ahmed Lebeïd entreprend, par lettres officielles, de ventiler sa décision aux autres actionnaires et informe la GBM, la seule banque

cliente, de la MCP, que les comptes de la société "fonctionneront avec la seule signature du directeur général statutaire, Yahfdhou Ould Brahim". Il va même plus loin dans sa guerre avec le directeur chinois en faisant intervenir la justice pour le chasser des bureaux de l'entreprise. Cette dernière mesure provoqua l'arrêt du travail de la société pendant deux jours, au bout desquels la partie chinoise, soutenue par deux partenaires mauritaniens (Limam Ould Ouleïda et Yahfdhou Ould Brahim), réussit à faire revenir Hu Shibaó à son bureau. C'est cet incident qui a fait que la crise au sein de la MCP

a fini par prendre l'allure d'une véritable guerre de tranchées entre les actionnaires. D'un côté, il y a le président du conseil d'administration qui, même s'il n'a apparemment pas les moyens d'exécuter sa décision de limogeage du directeur chinois, a réussi tout de même à bloquer les comptes de la société auprès de la GBM dont le président, Mohamed Ould Bouamatou, actionnaire jusqu'ici "invisible" de la société à hauteur de 15%, bénit et soutient sa démarche. De l'autre côté, il y a les chinois, Limam Ould Louleïda et Yahfdhou Ould Brahim (actionnaires dans le capital de la société à hauteur de 25%).

Contre-attaque

Après avoir réinstallé, le co-directeur chinois dans ses fonctions, ce clan a organisé sa contre-attaque à travers une série de

lettres adressées à Ould Ahmed Lebeïd pour le ramener à ce qui leur semble être la raison.

Le premier à réagir, par écrit, n'est autre que Hu Shibaó, le directeur chinois "limogé". Il a adressé une lettre au président du conseil, le 26 avril, pour lui rappeler qu'il représente les intérêts de CNFC (China national fisheries corporation), la société chinoise actionnaire à la MCP, et, qu'à ce titre, les reproches formulés à son encontre ainsi que la décision de le limoger. Une semaine après cette date, les deux actionnaires mauritaniens solidaires des chinois écrivent à leur tour à Ould Ahmed Lebeïd, pour lui expliquer qu'il n'a pas les pouvoirs de limoger le chinois et pour lui demander de surseoir à sa décision jusqu'à la réunion du conseil d'administration. Ils ont tous deux

Crise au sommet

Suite de la Une

rappelé la nécessité de préserver le climat social au sein de l'entreprise. Même son de cloche chez le représentant de CNFC à Las Palmas qui a adressé, le 4 mai, une lettre au président du conseil d'administration de la MCP pour lui signifier qu'il avait "outrepassé" ses prérogatives en limogeant le directeur général de la société sans en référer au conseil qui est "le seul habilité à prendre une telle décision". Cette levée de boucliers n'a pas pour autant changé la position de Ould Ahmed Lebeid qui considère qu'il était bien dans son droit et que la réaction de ses partenaires relève de la "malhonnêteté et de l'ignorance". De quoi donc accentuer les tensions.

Guerre de tranchées

Hassena n'est pas encore prêt à revenir sur le limogement du chinois qu'il qualifie d'acte "délibéré et conscient". Il estime qu'il a agi dans le cadre des compétences que lui confère la loi en tant que président du conseil. Seulement, on est en droit de se demander comment en sont-ils arrivés là.

Ould Ahmed Lebeid raconte qu'il avait convenu, d'un commun accord avec ses partenaires, de tenir, le 13 avril, une session du conseil d'administration qui ne s'était pas réunie depuis 2003. Arrivé à Nouadhibou, dit-il, "Je fus surpris du fait que le directeur chinois et l'un des administrateurs ne sont pas présents". Leur absence constituait à ses yeux "une aberration et une indiscipline" qu'il a jugé nécessaire de sanctionner à travers la décision qu'il a prise. Il explique par ailleurs que, depuis la constitution de la société, il avait sacrifié ses prérogatives pour préserver le partenariat avec des chinois qui avaient des difficultés à s'intégrer dans un système d'entreprise auquel ils ne sont pas habitués. "Mais, poursuit-il, j'ai relevé des remarques et des fautes de gestion (dépenses injustifiées, listes du personnel chinois...) que j'ai signalées à la direction de l'entreprise, par courrier, en janvier 2005..." "Il s'est trouvé, ajoute-t-il, que certains partenaires cautionnent le laisser aller et la gabegie qui caractérisent la gestion de l'entreprise. Aujourd'hui, conclut-il, il faut faire les comptes et, surtout, refaire la convention d'exploitation..."

Limam Ould Louleida, l'un des plus importants actionnaires de la société, s'oppose à la démarche entreprise par Hassena. Nous l'avons contacté, mais il préfère, dit-il, "ne pas porter l'affaire sur la place publique" et ne veut pas se prononcer avant la réunion des partenaires, initiée par le ministère et prévue pour la semaine prochaine. La même position est adoptée par l'autre partenaire mauritanien, Yahfihou Ould Brahim. Dans l'entourage des deux hommes, on ne va pas dans les détails. On met en avant l'im-

portance de la Chine comme partenaire stratégique de la Mauritanie, surtout dans le secteur de la pêche. On met aussi l'accent sur le poids de la MCP dans la pêche et le nombre d'emplois qu'elle offre aux Mauritanien. La prise en considération de tous ces points les a poussés à demander à l'Etat et aux partenaires mauritaniens de ménager davantage les chinois et d'éviter tout ce qui peut les déranger.

Trop de crocodiles dans la mare

La Mauritano-chinoise de pêche (MCP) est la plus grande société de pêche du pays. Créée en 1991, elle exploite, à Nouadhibou, un complexe frigorifique composé de deux chambres de stockage d'une capacité de 1500T, d'un tunnel de congélation d'une capacité de 6,5 tonnes par jour, d'une fabrique de glace d'une capacité de 50 tonnes par jour, d'une salle de traitement d'une capacité de 30 tonnes par jour, d'une salle de transformation d'une capacité de 10 tonnes par jour et d'une salle de machines d'une puissance de 970KW... En plus d'une flotte de 22 bateaux. De quoi faire couler la salive de n'importe quel homme d'affaires.

Le capital de la société, qui a signé le 30 janvier 2001 une convention d'établissement valide pendant dix ans avec l'Etat mauritanien et qui lui procure beaucoup d'avantages fiscaux, était réparti, à sa création, comme suit: 40% pour CNFC, 25% à Hassena, 25% entre Limam et Yahfihou et 10% pour Banquo, un italien qui était très impliqué dans la commercialisation du poisson et qui fut le parrain de l'arrivée des chinois en Mauritanie.

Après la fuite, en 1997, de certains bateaux chinois, leurs partenaires mauritaniens réussirent à se faire rembourser par 15% des actions de la MCP (Banquo a cédé ses 10% et Hassena a cédé 5% de ses actions). Il s'est alors trouvé que les Mauritanien indemnisés étaient tous engagés auprès de la GBM. Celle-ci accepte d'effacer leurs dettes contre la cession de leurs actions à la MCP. Notons tout de même que le nom de la Banque n'est pas apparu dans le capital pour la simple raison que les actions étaient enregistrées au nom de Yahfihou Ould Brahim, co-directeur de l'entreprise. Ce dernier entretenait, jusqu'à l'écla-

tement de cette crise, d'excellentes relations avec le président de la GBM qu'il a au moins un des actionnaires paraît ne pas porter dans son cœur, et qui se serait même opposé à l'entrée de sa banque dans le capital de la société. Certains observateurs estiment aujourd'hui que le rattachement de Ould Bouamatou à la thèse de Hassena se justifie essentiellement par sa volonté de se venger de cet actionnaire. La GBM fait, en effet, de très importantes affaires avec la MCP, qui n'a d'ailleurs pas ouvert de comptes dans les autres banques du pays.

Contrairement au président de la GBM, la position de Hassena ne surprend pas beaucoup de monde. Rompu aux manœuvres de tout genre, le président du conseil d'administration de la MCP ne trouve pas -ou plus- son compte dans cette affaire, et fait monter les enchères pour renégocier une nouvelle position plus confortable. Cette ambition paraît plus ou moins démesurée aux yeux de ses partenaires qui sont déjà bien installés dans la société, un avantage qu'ils veulent garder à travers leur alliance avec les chinois.

Mais au-delà des visées des uns et des autres, la crise au sein de la MCP s'explique d'abord par la mort de l'italien Banquo qui constituait, comme on l'a vu en 1997 lorsqu'il est intervenu pour indemniser les plaignants, la véritable garantie d'un partenariat dont les contours paraissent très confus. Il semble que les chinois, qui versent à leurs partenaires mauritaniens 6.000 mille dollars par bateau et par marée, estiment que ce "prix" est largement suffisant et ne sont point prêts à renégocier autre chose.

L'autre motif des problèmes de la MCP est l'absence de règles de jeu claires dans ce partenariat qui semble tout de même très fragile et très peu orthodoxe.

Cela n'est pas seulement valable pour la MCP, mais également pour toutes les autres sociétés de pêche mauritano-chinoises. Les pouvoirs publics doivent intervenir pour exiger un peu plus de l'ordre et de transparence et éviter l'écroulement d'un secteur qui a l'allure d'un géant aux pieds d'argile.

MOUSSA OULD HAMED

Derrière